

**ASPAIRE** D'importants investissements scolaires sont en vue.

# Plafond d'endettement triplé

Les membres du Conseil intercommunal de l'Association scolaire et parascolaire intercommunale de Rolle et environs (ASPAIRE) ont approuvé à l'unanimité l'augmentation du plafond d'endettement, fixé désormais à 60 millions. Ils ont aussi adopté le mode de financement des futures constructions scolaires, basé sur le nombre d'habitants et un mécanisme péréquatif de correction du point d'impôt.

Lors de la mise en place de l'association, le plafond d'endettement avait été fixé à 20 millions. Le préavis du comité directeur (Codir) mentionne que ce «mon-

*tant avait été déterminé en fonction des connaissances du moment, et de chiffres très aléatoires puisque des études plus précises n'avaient pas encore été faites*». A ce moment-là, la commune de Rolle avait émis le vœu de financer elle-même le Martinet D (lire ci-dessous). Le Codir constate que le plafond d'endettement ne suffira pas à garantir les futurs emprunts nécessaires à la réalisation des bâtiments.

La réfection du Martinet A, B et C est évaluée à 12 millions de francs, la construction de Gilly à 14 millions, celle du Martinet D à 27 millions et du E à 4 millions.

Les investissements à plus long terme concernent la construction d'un collège à Perroy, prévu en 2021 (le montant estimatif est de 12 millions) et d'un collège à Dully, prévu pour 2029 (d'un montant estimé à 8 millions).

L'ensemble de ces projets est basé sur une augmentation de population de 1,5% par an et les constructions devraient répondre aux besoins des 30 prochaines années. Mais le plafond d'endettement doit être garanti par les cautions des communes membres de l'association qui devront augmenter à leur tour leur plafond de cautionnement. **● JOL**